

FONDS RÉSISTANCE : UNE AVANCE REMBOURSABLE POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Afin de soutenir la trésorerie des associations et entreprises fragilisées par la crise sanitaire, la Région Grand Est, et la Banque des Territoires, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE) et les Départements, ont créé le fonds « Résistance ».

MONTANT TOTAL DU FONDS SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : 900 K€

pour favoriser la relance économique sur le territoire.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

ENTREPRISES < 20 ETP

y compris sans salarié



Montant de l'avance de trésorerie : 2.000 € à 20.000 €

ASSOCIATIONS < 20 ETP

y compris non employées



Montant de l'avance de trésorerie : 2.000 € à 30.000 €

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région Grand Est, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien de 2.000 à 20.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie.
- Associations : soutien de 2.000 à 30.000 euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie.

*Remboursement avec un différé de 2 ans.

44 M€ POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Contact : votre communauté de communes ou votre agglomération, en lien avec votre Département

regiongrandest #LeGrandEstResiste

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LA PLATEFORME #LaBelleImageEco accessible via le site agglomeration-epinal.fr

Cette avance varie en fonction du besoin de trésorerie, *elle est remboursable avec un différé de 2 ans.*

ELLE CONCERNE LES STRUCTURES :

- > qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative
- > ou dont le chiffre d'affaires a été impacté d'au moins 25 %, imputable à la crise sanitaire
- > qui n'ont pas obtenu de Prêt Garanti par l'État

PÉRIODE COUVERTE :

Date de la demande au 31/12/2020

Alimenté à hauteur de 2 € par habitant par chacun des partenaires (Région, Banque des Territoires, Communauté d'Agglomération d'Épinal et Départements), ce fonds offre un effet levier multiplié par 4.

En effet, là où la CAE attribue 2 €, ce sont en fait 8 € qui sont injectés sur le territoire grâce à l'association des 4 partenaires.

POUR PLUS D'INFORMATION, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER LES INSTRUCTEURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL :

→ RESTAURANTS/ASSOCIATIONS
Carine DELASSAUX : 06 24 66 62 67

→ COMMERCES/BARS
Camille PENNAMEN : 06 59 47 77 64

→ JEUNES ENTREPRISES ET AUTRES ENTREPRISES
Gaëtan DELANGLE : 06 27 33 34 97